



## A - C.S.A.P. BRABANT FRANCOPHONE

N° association : 49678 – n° d'entreprise : 0417 869 367

**Présidents honoraires :** Mr Lucien VAN DE CASTEELE - Feu Mr Jean Louis DELABY

**Membres d'honneur :** Mr Raymond QUIQUEMPOIX

Siège social : Chaussée de la Verte Voie, 18 à 1300 Wavre.

E - Mail du secrétariat : [tati.claire@hotmail.com](mailto:tati.claire@hotmail.com)

### Président

Raphaël van der STRATEN

### Vice-Président

Joseph ROCH

### Secrétaire

Claire LEONARD

### Trésorier

Patrick VAN BILLOEN

Compte trésorerie **BE10 0012 6778 0704**  
**BIC : GEBABEBB**

Compte licence : **BE74 0013 6851 5507**  
**BIC : GEBABEBB**

### Administrateurs :

Pierre VANDERLIN

Cédric LACROIX

### Invités permanents et délégués de la CSAP Brabant aux Commissions ASAF

<b>C.A.S. :</b>	Claire LEONARD
<b>C.C.C.S. :</b>	Michel JENET, Pierre VANDERLIN,
<b>C.C.C.T. :</b>	
<b>Calendrier :</b>	Pierre VANDERLIN
<b>Circuit :</b>	Raphael VAN DER STRATEN
<b>Classements :</b>	Claire LEONARD
<b>Course de Côte/ Sprint :</b>	John REISCH
<b>Auto-Cross /Kart-Cross :</b>	
<b>Karting :</b>	John REISCH
<b>Licence :</b>	Claire LEONARD, Pierre VANDERLIN
<b>Médical :</b>	Claire LEONARD
<b>Promotion :</b>	Claire LEONARD
<b>Rallye :</b>	Claire LEONARD, Cédric LACROIX
<b>Rallye-Sprint :</b>	Claire LEONARD, Cédric LACROIX
<b>Sécurité-Homologation :</b>	Pierre VANDERLIN
<b>Slalom :</b>	Pierre VANDERLIN, Joseph ROCH
<b>Réviser aux comptes :</b>	-

CLUBS AFFILIES

**1. AUTO MOTO CLUB D'IXELLES MB** 23/1949 - n° entreprise : 0409 875 67601

**Président** : Matthieu de ROBIANO -Avenue Oscar Goldtsnoven à 1180 Uccle

☎ 047- ✉ mderobiano@gmail.com

Secrétaire : Guy Dupont Bonnier du Chêne, 39 à 4041 Vottem - ☎ 0496/35 94 58 - ☎ 04/227 76 15

✉ g-dupont@skynet.be

**2. MOTOR UNION BRUSSELS (M.U.B.)** - MB 363/1960 - n° entreprise : 0409 946 843

**Président**: John LINGIER

Grens Straat, 8 à 1651 LOT - ☎ 0477/84 39 96 - ✉ lingier\_racing@yahoo.fr

**Secrétaire** : John REISCH

Rue Saint Quentin, 43 à 5590 Ciney ☎ 0476/94 56 82 ✉ reischj@gmail.com

**5. ECURIE AZUR** - MB 3409/1954 – n° entreprise : 0409 463 031 - [www.ecurieazur.be](http://www.ecurieazur.be)

**Président** : Luc PRINCEN

Chaussée Saint Pierre, 91 à 1040 BRUXELLES - ☎ 02/649 74 34 - ☎ 0494/16 56 67

**Secrétaire** : Gary PEETERS

Rue Général Leman, 59 à 1040 Etterbeek ☎ 02/648 66 52 - ✉ garypeeters@skynet.be

**6. BELGIAN GENTLEMEN DRIVER'S CLUB (B.G.D.C.)** - n° entreprise : 0817 576 178

**Président** : Raphaël van der STRATEN

Chaussée de la Verte Voie, 18 à 1300 WAVRE - ☎ 0490/57 30 00 - ✉ ravds28@gmail.com

**Secrétaire** : Denis DECLERCQ : 0475/49 24 87

**7. BELGIAN RACING CLUB** - n° entreprise : 0502 511 567

**Secrétaire** : Frédéric VAN RIJCKEVORSEL

Rue des Bourlouttes, 22 à 1367 GRAND ROSIERE - ☎ 0490/57 30 00 - ☎ 04/240 05 43

✉ frederic@belgianracingclub.be

**11. R.T. LEOPARD** MB 1616/1971 - n° entreprise : 0408 103 150

**Président** : Cédric Lacroix

Rue Hillaire Parmentier, 73 à 1440 Wauthier-Braine

☎ 0488/70 83 17 - ✉ [cedrallye@hotmail.com](mailto:cedrallye@hotmail.com)

**Secrétaire** : Bernard DEROUX

De Selliersstraat, 15 à 1930 Zaventem - 0470/67 95 65, ✉ derouxbernard@gmail.com

**13. ICE POL R.T.** MB 18129/1992 - n° entreprise : 0448 447 034

**Président** : Patrick Van Billoen

Rue Engeland, 448 à 1180 Bruxelles - ☎ 0475/82 30 20 ✉ [patrickvb2002@hotmail.com](mailto:patrickvb2002@hotmail.com)

**18. TEAM RICHARD ANDRE** MB 10911/1978 – n° entreprise : 0418 929 241

**Président** : Pierre VANDERLIN

Bruyère du Culot, 8 à 1495 VILLERS-LA-VILLE ☎ 071/87 99 27 - ☎ 0478/21 38 06

✉ pierre.vanderlin@skynet.be

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA  
CSAP BRABANT FRANCOPHONE - ASBL**

**PRINCIPES GENERAUX**

**Art. 1.** - La Commission Sportive Automobile Provinciale du Brabant francophone, association sans but lucratif (en abrégé CSAPB, Asbl), est seule reconnue par le RACB Sport du Royal Automobile Club of Belgium (détenteur du pouvoir sportif national), par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF) (détentrice du pouvoir Sportif Communautaire) et par les pouvoirs publics brabançons et bruxellois pour régir le sport automobile dans la province du Brabant wallon et la région de Bruxelles Capitale.

Pour assurer le meilleur exercice possible de ce pouvoir, la CSAPB a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

**Art. 2.** - Conformément à ses statuts, la CSAPB est dirigée par un Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale de ses membres effectifs, qui gère toutes les disciplines du sport auto et du Karting et qui est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres de ce Conseil, toute personne concernée par ses travaux peut prétendre participer à ses réunions, pour autant qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et qu'elle lui en fasse préalablement, la demande. Tout membre élu de ce Conseil, qui est absent 3 fois sans excuse dûment acceptée, sera démissionné d'office.

La réunion du Conseil d'Administration de la CSAPB, nécessite l'envoi d'une convocation adressée à ses membres.

**Art. 3. CLUBS RECONNUS**

Pour être reconnu par la CSAPB, tout club, écurie ou team doit satisfaire aux conditions des statuts d'une ASBL, envoyer chaque année au Secrétariat de la CSAPB, une copie du procès-verbal de son Assemblée Générale Ordinaire et la preuve de dépôt de ce P.V. d'Assemblée Général et de ses comptes au Greffe du Tribunal de Commerce ainsi que désigner, par écrit pour le 1<sup>o</sup> octobre au plus tard de chaque année, ses représentants dûment mandatés.

En plus, il devra :

- A. Posséder au moins **1** licencié sportif parmi ses administrateurs ;
- B. Payer préalablement sa cotisation annuelle.

**Art. 4. INSCRIPTION D'EPREUVES AU CALENDRIER**

1. Les clubs membres de la CSAPB doivent s'acquitter d'une redevance annuelle de **150€** qui comprend le droit d'inscription et l'inscription au calendrier de la CSAPB, de 2 épreuves. Pour toute épreuve supplémentaire un droit d'inscription au calendrier de 30 € sera demandé.
2. Les demandes d'inscriptions devront être introduites par écrit auprès du secrétariat de la CSAPB, au plus tard le 15 septembre de l'année précédente.
3. Les droits d'inscription au calendrier sont fixés par le Comité ; ils sont communiqués à tous les clubs et écuries associés avant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.
4. Un club brabançon ayant l'opportunité d'organiser une épreuve en cours d'année aura la possibilité d'inscrire cette épreuve au championnat brabançon moyennant un paiement des droits d'inscriptions au calendrier, si requis, avec un préavis de 90 jours avant l'épreuve et envoi du règlement de l'épreuve endéans 60 jours avant celle-ci (moyennant l'amende prévue par le Règlement Sportif Général de l'ASAF)

**Art.5. REGLEMENT PARTICULIER**

Les clubs organisateurs doivent :

1. Etablir un projet de règlement particulier de l'épreuve projetée (suffisamment à temps pour respecter tous les délais qui s'ensuivent), et l'envoyer en **2 exemplaires**, et ce, avant toute diffusion, au responsable provincial. Si elle est requise, **1 exemplaire** de la licence d'homologation du parcours y sera jointe. De ces **2 exemplaires**, le responsable provincial :
  - **En conservera 1 ;**
  - **En enverra 1 au responsable ASAF de la discipline pour 2<sup>ème</sup> approbation.**
2. - Etre en possession des licences d'officiels préalablement payées et délivrées.
  - Demander l'homologation de ce projet 60 jours avant la date de l'épreuve pour éviter les amendes automatiques.
  - Imprimer le règlement particulier définitif comportant les noms et n° de licence des C.S. et C.T. désignés.

## Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant

- Obtenir l'approbation du responsable de la discipline concernée et impérativement ajouter la date d'homologation par l'ASAF.
3. Diffuser dans les clubs, ce règlement particulier complet (avec 1 bulletin d'engagement) + en envoyer immédiatement 1 exemplaire au responsable Provincial d'approbation des règlements particuliers d'épreuves, au moins **30 jours** avant la date de la manifestation.
- 1 exemplaire au secrétariat de l'ASAF même si l'épreuve est provinciale ;
  - 1 exemplaire aux courtiers agréés par l'ASAF.
- En envoyer, au moins 15 jours avant l'épreuve :
- 1 exemplaire au responsable du C.C.S. de l'ASAF ;
  - 1 exemplaire au responsable du C.C.T. de l'ASAF ;
  - 1 exemplaire à tous les C.S., C.T. et inspecteur de sécurité concernés par l'épreuve
  - 1 exemplaire au responsable provincial de la Commission concernée (même si l'épreuve est Communautaire).
  - 1 exemplaire au responsable ASAF de la Commission concernée ;
- En cas de non-respect de ces conditions, l'art. 3.12, du Règlement Sportif Général de l'ASAF sera d'application.

### Adresse pour l'approbation d'un règlement particulier.

**Pierre Vanderlin : Bruyère du Culot, 8 à 1495 Villers-la Ville**  
**071/87.99.27 0478/21.38.06 pierre.vanderlin@skynet.be**

### Art. 6. PARTICIPATION - LICENCE

Seuls les pilotes en possession d'une licence de la CSAPB et membres d'un club de la CSAPB (celui qui est renseigné sur leur licence) comptabilisent les points des Championnats du Brabant francophone. Elle est délivrée à toute personne qui en a fait la demande auprès d'un club de la CSAPB.

**Rappel :** Le seul club de référence d'un pilote est celui qui figure sur sa licence.

La licence est seulement délivrée par un officiel, délégué de club, donc porteur d'une licence "Officiel" dont il apposera clairement le numéro sur la licence délivrée, au-dessus de son nom.

Pour obtenir une licence d'Officiel, de directeur de course, de chef de sécurité et de relation concurrents, il faut être âgé de minimum 18 ans et obtenir l'agrément de la CSAPB pour la fonction d'officiel envisagée.

### Art.7. CONTROLE TECHNIQUE – SANCTIONS

En cas de déclassement pour non-conformité du véhicule, le pilote de celui-ci perdra tous ses points acquis à ce jour et à acquérir dans tous les championnats, sauf en karting, pour le non-respect du poids minimum uniquement.

### Art.8. COMMUNICATIONS

**Pendant l'année :**

L'ASAF publie régulièrement des « ASAF Newsletters » qui, dès leur parution, modifient tout règlement.

### Art.9. DELEGUE DES PILOTES

En fin d'année, le Comité de la CSAPB pourra désigner un pilote qui représentera tous les pilotes auprès du Conseil d'Administration, **sans droit de vote.**

## Art 10. CHAMPIONNATS DU BRABANT FRANCOPHONE

### 10.1. Calendrier

Des championnats provinciaux sont établis pour les disciplines suivantes :

#### Course de Côte

03/04/16	Mont St Aubert	A..S.A.Tormacum	Ht 01	FWB
10/04/16	Vencimont	Ecurie Bayard	Na 03	FWB
16 et 17/04/16	Sy	M.C. Hannutois	Lg 29	FWB
05/06/16	Felenne	Ecurie Bayard	Na 03	FWB
19/06/16	Alle/Semois	Promo Racing	NA 31	FWB
26/06/16	Sainte Cécile	C.M Passion Chiny	Lx 25	FWB
09 et 10/07/16	Marchin	Marchin A.C.	Lg 28	FWB
04/09/16	Y. Feilner	EC.B Visetoise	Lg 22	FWB
11/09/16	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03	FWB

## Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant

### Sprint

28/03/16	Froidchappelle	A.C. Froidchappelle	Ht 54	FWB
15/05/16	Principauté	M.C.E.B.E.N.	Na 25	FWB
17/07/16	Bercheux	M.C. Haute Sûre	Lx 26	FWB
23 et 24/07/16	Rance	Ecurie Auto.Rançoise	Ht 09	FWB
18/09/16	Hainaut	H.M.C.	Ht 50	FWB

### Karting Vitesse

Les épreuves entrant en ligne de compte pour le championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles

### Rallye

13 et 14/02/16	Boucles Clavieroises	Les Volants	LG30	CSAPL
12 et 13/03/16	Hannut	H.M.C.	LG24	FWB
02 et 03/04/16	Ardennes	Ecurie Bayard	Na 03	FWB
04 et 05/06/16	C. Desoil	M.U. Yvo Grauls	Ht 20	FWB
18 et 19/06/16	Haute Senne	B.A.C.	Ht 41	FWB
06 et 07/08/16	B. Chevrotines	EC. A. Rançoise	Ht 09	FWB
20 et 21/08/16	Famenne	Ecurie Bayard	Na 03	FWB
03 et 04/09/16	Semois	Promo Racing	Na 31	FWB
17 et 18/09/16	J.L. Dumont	Ecurie Hesbaye	Lg 18	FWB
08 et 09/10/16	Tournai	Eurométropole Position	HT57	FWB
22 et 23/10/16	Mettet	Namur Racing Club	Na 19	FWB

### Rallye Secret

Les épreuves organisées par la féfération Wallonie Bruxelles

### Rallye-Sprint

05 et 06/03/16	Mémorial Balou	Estinnes AC	Ht13	FWB
04 et 05/05/16	Haillot	Ecurie Bayard	Na 03	FWB
04 et 05/06/16	Winning	The Winning team	Lg 11	FWB
02 et 03/07/16	Achêne	Ecurie Bayard	NA03	FWB
20 et 21/07/16	Solre St Géry	H.M.C.	Ht 50	FWB
30 et 31/07/16	Condruzien	A.C. Namur	NA14	FWB
24 et 25/09/16	Trèfle	R.A.C.	Ht 54	FWB
01 et 02/10/16	T.W.T	The Winning Team	LG11	CSAPL
29 et 30/10/16	Leptines	Estinnes AC	HT13	FWB
12 et 13/11/16	Villersois	M.C. Hannutois	LG29	FWB

### Slalom

24/04/16	Athus	Ecurie des Forêts	LX04	FWB
16/05/16	Abolens	M.C. Hannutois	Lg 29	FWB
26/06/16	Cahottes	EC. B. Visetoise	Lg 22	FWB
03/07/16	Collines	R.T. Collines	Ht 22	FWB
31/07/16	Hannut	Ecurie Hesbaye	Lg 18	FWB
15/08/16	Marchin	Marchin A.C.	Lg 28	FWB
21/08/16	Dommartin	M.C. Hannutois	Lg 29	FWB
28/08/16	Marc Pascual	M.U.Y. Yvo Grauls	Ht 20	FWB

**RAPPEL :** Pour pouvoir participer aux **championnats** de la CSAP Brabant, il est **impératif** de posséder une licence de la CSAPB, et d'être membre d'un club de la CSAPB (club repris sur la licence)

## 10.2. Répartition des points

Uniquement sur le classement de l'épreuve réparti en :

1. Catégories, pour le Karting Vitesse.
2. Général et classes pour les disciplines, Course de Côte, Rallye, Slalom, Rallye secret, Rallye-Sprint, Sprint.

### Barèmes

**Les barèmes appliqués dans les différentes disciplines sont les mêmes que ceux en vigueur à l'ASAF**

## Chapitre VIII A - C.S.A.P. Brabant

**Les licenciés non membres de la CSAP Brabant prennent les points afférents aux places qu'ils occupent dans les classements d'éventuelles épreuves organisées sous l'égide de la CSAPB, mais ne les comptabilisent pas dans ses championnats.**

### 10.3. Classement des championnats

Seront reprises toutes les épreuves inscrites au championnat du Brabant et figurant dans les calendriers ci-dessus ; il sera comptabilisé au maximum le nombre de résultats suivants repris ci-après :

**De 2 à 5 épreuves organisées N - 1**

**De 6 à 9 épreuves organisées N - 2**

**De 10 à 13 épreuves organisées N - 3**

### 10.4. Remise des prix

Dans chaque discipline, il sera remis en fin d'année au minimum trois coupes. En outre, les premiers de chaque classe ou catégorie de toutes les disciplines seront récompensés. Dans tous les cas, pour être primé lors de la remise des trophées en fin d'année, il faut avoir été classé dans, au minimum, 2 (dans le cas de 5 épreuves organisées, ou moins) ou 3 (si plus de 5) des épreuves organisées dans les calendriers ci-dessus.

Le Comité pourra désigner un "Champion du Brabant francophone".

## Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. du Brabant francophone 2015

Nom	Prénom	Fonction	Type	Nom du Club	N° club	Lic.
VAN DER STRATEN	Raphaël	Directeur de Course	Ttes Disciplines	B.G.D.C.	6	<b>10</b>
DUPOND	Guy	Directeur de Course	Ttes Disciplines	A.M.C. XL.	01	<b>190</b>
LINGIER	John	Directeur de Course	Circuits	Motor Union Brussels	02	<b>124</b>
VANSTEYVOORT	André	Directeur de Course	SL/RS/Kart.	Racing Team Léopard	11	<b>101</b>

JENET	Michel	Relations Concurrents	-	Team Richard André	11	<b>112</b>
LEONARD	Claire	Relations Concurrents	-	Racing Team Léopard	11	<b>111</b>
VANDERLIN	Pierre	Relations Concurrents	-	Team Richard André	18	<b>113</b>

LEONARD	Claire	Responsable d'E.C.	Rallye	Racing Team Léopard	11	<b>111</b>
VAN BILLOEN	Patrick	Directeur de Sécurité	Karting	Ice Pol R.T.	13	<b>180</b>

### Comité d'examens : Pierre Vanderlin

La fonction de Directeur de Course donne également droit aux fonctions de Relations Concurrents ainsi que de Directeur de Sécurité dans les mêmes disciplines que celles accordées comme Directeur de Course.